

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 11 septembre 2023** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Simon Madore, maire  
Monsieur Vincent Brochu, conseiller  
Madame Sylviane Ferland, conseillère  
Madame Guylaine Blouin, conseillère  
Monsieur Denis Hébert, conseiller  
Monsieur Gaétan Labelle, conseiller  
Monsieur Guy Jubinville, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Simon Madore.

Sont également présents :

Monsieur François Fréchette, directeur général  
Madame Geneviève Dupras, greffière

Était absent :

Monsieur Benoit Marquis, trésorier

**ORDRE DU JOUR**

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 14 AOÛT 2023**
- 3. DÉLÉGATION**
- 4. RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS**
- 5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**
  - 5.1 Vincent Brochu
  - 5.2 Sylviane Ferland
  - 5.3 Guylaine Blouin
  - 5.4 Denis Hébert
  - 5.5 Gaétan Labelle
  - 5.6 Guy Jubinville
- 6. FINANCES**
  - 6.1 Autorisation d'effectuer les dépenses prévues à la liste des comptes du mois d'août 2023
  - 6.2 Dépôt des transferts budgétaires pour le mois d'août 2023
  - 6.3 Convention d'aide financière dans le cadre du volet entretien du programme d'aide à la voirie locale (PAVL)

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

**7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

- 7.1 Dépôt du rapport des statistiques d'émission de permis de construction du mois d'août 2023
- 7.2 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée du comité consultatif d'urbanisme du 28 août 2023
- 7.3 Autorisation au projet de rénovation pour le commerce situé au 45, rue Main Ouest
- 7.4 Autorisation au projet d'enseigne pour l'immeuble à logement situé au 808, rue Rachel-Hébert
- 7.5 Autorisation au projet d'enseigne pour l'immeuble à logement situé au 796, rue Rachel-Hébert
- 7.6 Autorisation au projet d'enseigne pour l'immeuble à logement situé au 820, rue Rachel-Hébert
- 7.7 Autorisation au projet d'enseigne pour le commerce situé au 25-85, rue Wellington
- 7.8 Autorisation au projet d'enseigne pour le commerce situé au 73, rue Wellington
- 7.9 Autorisation au projet de rénovation pour la résidence située au 66, rue Norton
- 7.10 Autorisation au projet de construction d'une maison résidentielle située au 811, rue McAuley (lot 5 722 301)
- 7.11 Autorisation au projet dans le cadre du Programme de soutien au milieu en patrimoine pour la résidence située au 118-120, rue Johnson

**8. COMMUNICATIONS, CULTURE ET TOURISME**

**9. LOISIRS**

- 9.1 Résolution ayant pour objet de présenter un projet dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air
- 9.2 Octroi du mandat à ADSP Architecture Design pour la confection des plans et devis du projet de construction du bâtiment de services de la piscine municipale pour un montant de 86 050 \$ plus les taxes applicables

**10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

- 10.1 Mandat à Productions 6&2 Inc. pour la revitalisation de la rue Child à travers la conceptualisation d'un plafond lumineux évolutif et modulable dans le temps pour un montant de 24 965 \$ plus les taxes applicables (volet 1 et 2)

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

**11. SERVICES EXTÉRIEURS**

- 11.1 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour le rechargement en matériaux granulaires sur les chemins Nadeau, Perreault et Grenier, soit celle de la compagnie Transport Marcel Morin inc. au montant de 181 107,91 \$ plus les taxes applicables
- 11.2 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour l'approvisionnement de sel en vrac pour le déglacage des chaussées pour la saison hivernale 2023-2024, soit celle de la compagnie Mines Seleine, division de Sel Windsor ltée au montant de 107,99 \$ la tonne métrique, option A, plus les taxes applicables
- 11.3 Réquisition numéro 2023-58 au montant de 12 382,74 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat de sulfate ferrique pour traitement des eaux usées
- 11.4 Réquisition numéro 2023-59 au montant de 8 992,87 \$ plus les taxes applicables, pour des travaux d'amélioration au stade Julien-Morin
- 11.5 Réquisition numéro 2023-60 au montant de 106 405,91 \$ plus les taxes applicables, pour la réparation sur diverses rues et chemins suite aux fortes pluies
- 11.6 Réquisition numéro 2023-61 au montant de 51 258 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat de compteurs domestiques et commerciaux
- 11.7 Réquisition numéro 2023-62 au montant total de 24 910,56 \$ pour l'achat de sel adoucisseur pour le traitement de l'eau potable à l'usine Marcel-Benoit
- 11.8 Réquisition numéro 2023-63 au montant de 22 195 \$ plus les taxes applicables, pour la réparation de la turbine #2 à la centrale Belding
- 11.9 Paiement à la compagnie Excavations G.A.L. inc. du décompte progressif numéro 2 au montant de 1 810,86 \$ taxes incluses, pour le remplacement du puits existant P4-98 par le puits P5-18
- 11.10 Paiement à la compagnie Construction Encore du décompte progressif numéro 2 au montant de 109 552,37 \$ taxes incluses, pour la rénovation du Pavillon des arts et de la culture
- 11.11 Paiement à la compagnie Eurovia Québec Construction du décompte progressif numéro 3 au montant de 977 374,12 \$ taxes incluses, pour la réfection des rues de l'Union et Norton

**12. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**13. COMMUNAUTAIRE**

- 13.1 Renouvellement du mandat de Équijustice Estrie, organisme de justice alternative, au profit de l'unité de

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

médiation citoyenne pour la gestion de médiation entre citoyens

**14. ADMINISTRATION ET CONSEIL**

14.1 Nomination maire suppléant (double mandat)

14.2 Mandat au cabinet Cain Lamarre, à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024

**15. RÈGLEMENTS**

15.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 12-5 RM 399-8 (2023) à la circulation, modifiant et remplaçant le règlement antérieur et demande de dispense de lecture

**16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES**

16.1 Renouvellement de l'entente de développement culturel – 1 an

**17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**18. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**23-09-37105 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION 23-09-37105**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland  
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**23-09-37106 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 14 AOÛT 2023**

**RÉSOLUTION 23-09-37106**

CONSIDÉRANT que la greffière a remis aux membres du conseil une copie du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 août 2023 le tout conformément aux délais prévus par la loi, et que par conséquent elle est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 août 2023 tel que rédigé par la greffière, madame Geneviève Dupras, comme étant le juste reflet des délibérations du conseil.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3. DÉLÉGATION**

**4. RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS**

- Bilan des travaux des rues de l'Union et Norton, la fin approche (1 mois);
- Résultat suite au radar rue Child : quelques excès de vitesse, mais la plupart des automobilistes respectent la signalisation;
- Bravo à Rues Principales pour les activités organisées lors de la période estivale;
- Rappel de la Fête de la rentrée 16 septembre prochain au parc Laurence.

**5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**

Les conseillers font leurs rapports mensuels à tour de rôle.

**6. FINANCES**

**23-09-37107**

**6.1 AUTORISATION D'EFFECTUER LES DÉPENSES PRÉVUES À LA LISTE DES COMPTES DU MOIS D'AOÛT 2023**

**RÉSOLUTION 23-09-37107**

CONSIDÉRANT qu'une dépense doit être autorisée par règlement ou résolution du conseil;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des listes suggérées des comptes du mois d'août 2023 au montant total de 3 257 910,04 \$ comme si elles étaient aux longues reproduites;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert  
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'approuver les listes des comptes du mois d'août 2023 comme suit :

- Fonds administration : 1 816 962,34 \$
- Fonds immobilisation (FDI) : 1 440 947,70 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6.2 DÉPÔT DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES POUR LE MOIS D'AOÛT 2023**

Le trésorier fait état du dépôt des transferts budgétaires pour le mois d'août 2023.

**23-09-37108**

**6.3 CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET ENTRETIEN DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)**

### **RÉSOLUTION 23-09-37108**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a pris connaissance des modalités d'application du volet entretien dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU que la Ville de Coaticook confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence le greffier adjoint à signer la présente la Convention d'aide financière dans le cadre du Volet Entretien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) avec le Ministre des Transports et d'abroger la résolution numéro 23-08-37081 adoptée le 14 août 2023 lors de l'assemblée ordinaire du conseil municipal.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

##### **7.1 DÉPÔT DU RAPPORT DES STATISTIQUES D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS D'AOÛT 2023**

Le trésorier fait état du dépôt des transferts budgétaires pour le mois d'août 2023.

##### **7.2 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 28 AOÛT 2023**

Les membres du conseil prennent acte du procès-verbal du 28 août 2023 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Coaticook tel qu'il a été rédigé par le responsable du service de l'urbanisme, monsieur Jean Chartier.

**23-09-37109**

##### **7.3 AUTORISATION AU PROJET DE RÉNOVATION POUR LE COMMERCE SITUÉ AU 45, RUE MAIN OUEST**

### **RÉSOLUTION 23-09-37109**

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet de rénovation pour le commerce situé au 45, rue Main Ouest ;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à la construction d'un escalier donnant accès aux deux nouveaux logements à l'étage;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone commerciale du centre-ville patrimonial CV-211 (P);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 28 août 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville  
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU d'autoriser le projet de rénovation pour le commerce situé au 45, rue Main Ouest, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 28 août 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 23-09-37110**      7.4    AUTORISATION AU PROJET D'ENSEIGNE POUR L'IMMEUBLE À LOGEMENT SITUÉ AU 808, RUE RACHEL-HÉBERT

**RÉSOLUTION 23-09-37110**

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet d'enseigne pour l'immeuble à logement situé au 808, rue Rachel-Hébert ;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 28 août 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'autoriser le projet d'enseigne pour l'immeuble à logement situé au 808, rue Rachel-Hébert, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 28 août 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 23-09-37111**      7.5    AUTORISATION AU PROJET D'ENSEIGNE POUR L'IMMEUBLE À LOGEMENT SITUÉ AU 796, RUE RACHEL-HÉBERT

**RÉSOLUTION 23-09-37111**

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet d'enseigne pour l'immeuble à logement situé au 796, rue Rachel-Hébert ;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 28 août 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'autoriser le projet d'enseigne pour l'immeuble à logement situé au 796, rue Rachel-Hébert, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 28 août 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 23-09-37112**      7.6    AUTORISATION AU PROJET D'ENSEIGNE POUR L'IMMEUBLE À LOGEMENT SITUÉ AU 820, RUE RACHEL-HÉBERT

**RÉSOLUTION 23-09-37112**

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet d'enseigne pour l'immeuble à logement situé au 820, rue Rachel-Hébert ;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 28 août 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert  
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'autoriser le projet d'enseigne pour l'immeuble à logement situé au 820, rue Rachel-Hébert, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 28 août 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**23-09-37113**      7.7    AUTORISATION AU PROJET D'ENSEIGNE POUR LE COMMERCE  
SITUÉ AU 25-85, RUE WELLINGTON

**RÉSOLUTION 23-09-37113**

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet d'enseignes pour le commerce situé au 25-85, rue Wellington ;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 28 août 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville  
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'autoriser le projet d'enseignes pour le commerce situé au 25-85, rue Wellington, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 28 août 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**23-09-37114**      7.8    AUTORISATION AU PROJET D'ENSEIGNE POUR LE COMMERCE  
SITUÉ AU 73, RUE WELLINGTON

**RÉSOLUTION 23-09-37114**

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet d'enseigne pour le commerce situé au 73, rue Wellington ;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone patrimoniale du secteur du centre-ville CV-209 (P);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 28 août 2023;

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville  
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'autoriser le projet d'enseigne pour le commerce situé au 73, rue Wellington, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 28 août 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**23-09-37115**      7.9    AUTORISATION AU PROJET DE RÉNOVATION POUR LA  
RÉSIDENTE SITUÉE AU 66, RUE NORTON

**RÉSOLUTION 23-09-37115**

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet de rénovation pour la résidence située au 66, rue Norton;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone résidentielle patrimoniale RB-406 (B);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 28 août 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland  
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'autoriser le projet de rénovation pour la résidence située au 66, rue Norton, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 28 août 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**23-09-37116**      7.10    AUTORISATION AU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE MAISON  
RÉSIDENTIELLE SITUÉE AU 811, RUE MCAULEY (LOT 5 722 301)

**RÉSOLUTION 23-09-37116**

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet de construction d'une maison résidentielle ;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA applicable pour le développement McAuley;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 28 août 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville  
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'autoriser le projet de construction d'une maison résidentielle située au 811, rue McAuley (lot 5 722 301) le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 28 août 2023 avec les conditions suivantes :

- Lors des travaux de nivellement du terrain et de creusage des fondations, mettre en place des barrières à sédiment pour empêcher l'érosion;

## LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- Végétaliser le terrain le plus rapidement possible en installant un tapis végétal qui aide à une reprise rapide de la végétation;
- Faire un aménagement paysager qui permet d'atténuer et/ou de contrôler la vitesse du ruissellement des eaux de surface;
- Un minimum de dix (10) arbres d'un diamètre d'un (1) pouce au tronc devront être planté sur l'ensemble de la propriété, et ce, au plus tard le 30 septembre de l'année de la construction, les arbres morts au cours de l'année qui suit la plantation devront être remplacés, les arbres et arbustes qui seront plantés doivent avoir un bon pouvoir d'enracinement afin de réduire l'érosion.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**23-09-37117**

7.11 AUTORISATION AU PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AU MILIEU EN PATRIMOINE POUR LA RÉSIDENCE SITUÉE AU 118-120, RUE JOHNSON

### **RÉSOLUTION 23-09-37117**

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet de rénovation pour la résidence située au 118-120, rue Johnson;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone patrimoniale régionale RB-407 (P) ;

CONSIDÉRANT que ledit projet est admissible au programme touchant le Règlement 6-F-16 (2023) visant à favoriser la mise en place des mesures pour stimuler la restauration du patrimoine bâti privé;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 28 août 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville  
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'autoriser le projet dans le cadre du programme de soutien au milieu en patrimoine immobilier pour la résidence située au 118-120, rue Johnson, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 28 août 2023.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8. COMMUNICATIONS, CULTURE ET TOURISME**

**9. LOISIRS**

**23-09-37118**

9.1 RÉOLUTION AYANT POUR OBJET DE PRÉSENTER UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR

### **RÉSOLUTION 23-09-37118**

CONSIDÉRANT qu'afin de favoriser l'accès des Québécoises et des Québécois à des infrastructures de qualité pour la pratique de sports, de loisirs et d'activités de plein air, Mme Isabelle Charest, ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air, lance un appel à projets pour chacun des deux

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

volets du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA);

CONSIDÉRANT que ce programme permettra notamment aux municipalités, aux organismes à but non lucratif, aux coopératives de solidarité, aux établissements scolaires et d'enseignement supérieur ainsi qu'aux instances des Premières Nations ou Inuit de soumettre des projets. Ces derniers pourraient bénéficier d'une aide financière pouvant atteindre 66 % des coûts admissibles, jusqu'à un maximum de 20 millions de dollars pour les infrastructures sportives et récréatives (volet 1) et de 200 000 \$ pour les infrastructures de plein air (volet 2).

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook projette la réfection complète de la piscine municipale et la construction d'un bâtiment de service et qu'il est fort souhaitable de déposer dans le cadre de ce programme;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook entend déposer une demande dans le volet 1, *Infrastructures sportives et récréatives* : permettant de financer la réalisation de projets de rénovation, de mise aux normes, de construction ou d'aménagement d'infrastructures sportives et récréatives favorisant la pratique d'activités physiques, à l'exception des infrastructures de plein air;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU:

Que la Ville de Coaticook autorise la présentation du projet de réfection de la piscine et de la construction d'un bâtiment de service auprès du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

Que soit confirmé l'engagement de la Ville de Coaticook à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

Que la Ville de Coaticook désigne madame Geneviève Dupras, greffière, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus et madame Sonia Côté, responsable des loisirs à titre de chargée de projet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**23-09-37119**

9.2 OCTROI DU MANDAT À ADSP ARCHITECTURE DESIGN POUR LA CONFECTION DES PLANS ET DEVIS DU PROJET DE CONSTRUCTION DU BÂTIMENT DE SERVICES DE LA PISCINE MUNICIPALE POUR UN MONTANT DE 86 550 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

**RÉSOLUTION 23-09-37119**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook projette la réfection complète de la piscine municipale et de son bâtiment de service;

CONSIDÉRANT que pour déposer dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA), la Ville de Coaticook doit avoir en sa possession des plans et devis et un estimé de l'ensemble du projet;

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT qu'un appel de prix a été fait auprès de deux fournisseurs de service pour effectuer ledit mandat;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville  
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'octroyer le mandat à ADSP Architecture Design pour la confection des plans et devis du projet de construction du bâtiment de services de la piscine municipale pour un montant de 86 550 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense à l'excédent de fonctionnements non-affecté-surplus libre, poste budgétaire numéro 02-701-40-401.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**23-09-37120**

10.1 MANDAT À PRODUCTIONS 6&2 INC. POUR LA REVITALISATION DE LA RUE CHILD À TRAVERS LA CONCEPTUALISATION D'UN PLAFOND LUMINEUX ÉVOLUTIF ET MODULABLE DANS LE TEMPS POUR UN MONTANT DE 24 965 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES (VOLET 1 ET 2)

**RÉSOLUTION 23-09-37120**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook aimerait revitaliser le plafond lumineux de la rue Child à travers la conceptualisation d'un plafond lumineux évolutif et modulable dans le temps ;

CONSIDÉRANT que réaliser le tout, la Ville de Coaticook favorise l'expertise technique et créative de Productions 6&2 Inc. pour ladite revitalisation;

CONSIDÉRANT que l'offre de service pour ce mandat est scindée en trois volets, soit :

- Volet 1 : Réflexion et proposition de différents types d'installation de semi-permanentes à permanente avec étude d'ingénierie de base
- Volet 2 : Réflexion et proposition de concept lumineux évolutif et modulable suite au choix de structure
- Volet 3 : Mise en place et programmation du concept choisi

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert  
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU de mandater l'entreprise Productions 6&2 Inc. pour la revitalisation de la rue Child à travers la conceptualisation d'un plafond lumineux évolutif et modulable dans le temps en lui confiant le mandat pour le volet 1 et 2 dans un premier temps, pour un montant de 10 465 \$ (volet 1) et 14 500 \$ (volet 2) plus les taxes applicables et d'affecter la dépense à l'excédent de fonctionnements affecté – projets spéciaux, poste budgétaire numéro 02-190-00-401.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**11. SERVICES EXTÉRIEURS**

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 23-09-37121**      11.1    ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR LE RECHARGEMENT EN MATÉRIAUX GRANULAIRES SUR LES CHEMINS NADEAU, PERREAULT ET GRENIER, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE TRANSPORT MARCEL MORIN INC. AU MONTANT DE 181 107,91 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

**RÉSOLUTION 23-09-37121**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour le rechargement en matériaux granulaires sur les chemins Nadeau, Perreault et Grenier ;

CONSIDÉRANT qu'un appel public d'offres pour fut publié dans le système électronique SEAO, le tout conformément aux règles d'adjudications de la *Loi sur les cités et villes* et au règlement de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 30 août 2023 à 13 h 30 à l'hôtel de ville, trois soumissions nous sont parvenues soit;

Compagnie	Prix avant taxes	Prix taxes incluses
Transport Marcel Morin inc.	181 107,91 \$	208 228,82 \$
Couillard Construction ltée	185 487,50 \$	213 264,26 \$
Sintra inc.	227 019,00 \$	261 015,10 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division voirie d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Transport Marcel Morin inc. au montant total de 181 107,91 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert  
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour le rechargement en matériaux granulaires sur les chemins Nadeau, Perreault et Grenier, soit celle de la compagnie Transport Marcel Morin inc. au montant 181 107,91 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et au règlement de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense d'une somme de 120 000 \$ qui provient du programme d'aide à la voirie locale PPA-EC #EFT97776 et la balance affectée au surplus libre, poste budgétaire numéro 02-920-03-721.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 23-09-37122**      11.2    ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR L'APPROVISIONNEMENT DE SEL EN VRAC POUR LE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES POUR LA SAISON HIVERNALE 2023-2024, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE MINES SELEINE, DIVISION DE SEL WINDSOR LTÉE AU MONTANT DE 107,99 \$ LA TONNE MÉTRIQUE, OPTION A, PLUS LES TAXES APPLICABLES

**RÉSOLUTION 23-09-37122**

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour l'approvisionnement de sel en vrac pour le déglacage des chaussées pour la saison hivernale 2023-2024

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres par invitations écrites fut transmis à au moins deux compagnies conformément à la *Loi sur les cités et villes* et au règlement de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 6 septembre 2023 à 13 h 30 à l'hôtel de ville, quatre soumissions nous sont parvenues, soit;

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Option A</b>	<b>Option B</b>	<b>Total</b>
	Avec transport au frais du fournisseur la tonne métrique taxes en sus	Avec transport de la région no. 5 la tonne métrique taxes en sus	700 tonnes Option A taxes en sus
Mines Seleine, division de			
Sel Windsor ltée	107,99 \$	107,99 \$	75 593 \$
Sel Warwick inc.	115,00 \$	133,00 \$	80 500 \$
Sel Frigon inc.	116,55 \$	145,00 \$	81 585 \$
Compass Minerals Canada Corp.	118,34 \$	138,34 \$	82 838 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division voirie d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Mines Seleine, division de Sel Windsor ltée au montant total de 107,99 \$ la tonne métrique, option A, plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert  
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour l'approvisionnement de sel en vrac pour le déglacage des chaussées pour la saison hivernale 2023-2024, soit celle de la compagnie Mines Seleine, division de Sel Windsor ltée au montant de 107,99 \$ la tonne métrique, option A, plus les taxes applicables, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et au règlement de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-330-00-622.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**23-09-37123**      11.3 RÉQUISITION NUMÉRO 2023-58 AU MONTANT DE 12 382,74 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT DE SULFATE FERRIQUE POUR POUR TRAITEMENT DES EAUX USÉES

**RÉSOLUTION 23-09-37123**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit faire l'achat de sulfate ferrique pour traitement des eaux usées ;

CONSIDÉRANT que le chef de division infrastructures a présenté une réquisition pour lesdits achats;

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Kemira au montant de 12 382,74 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division infrastructures concernant l'offre de la compagnie Kemira;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2023-58 pour l'achat de sulfate ferrique pour traitement des eaux usées, auprès de la compagnie Kemira au montant de 12 382,74 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 04-150-01-000.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**23-09-37124**      11.4 RÉQUISITION NUMÉRO 2023-59 AU MONTANT DE 8 992,87 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION AU STADE JULIEN-MORIN

**RÉSOLUTION 23-09-37124**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit effectuer des travaux d'amélioration au stade Julien-Morin ;

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts a présenté plusieurs factures pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu plusieurs offres, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de plusieurs compagnies au montant de 8 992,87 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts concernant l'offre des compagnies ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2023-59 pour des travaux d'amélioration au stade Julien-Morin auprès de plusieurs compagnies au montant de 8 992,87 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense à l'excédent de fonctionnements affecté - projets spéciaux, poste budgétaire numéro 02-920-07-720.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**23-09-37125**      11.5 RÉQUISITION NUMÉRO 2023-60 AU MONTANT DE 106 405,91 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LA RÉPARATION SUR DIVERSES RUES ET CHEMINS SUITE AUX FORTES PLUIES

**RÉSOLUTION 23-09-37125**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a dû effectuer plusieurs réparations sur diverses rues et chemins suite aux fortes pluies ;

CONSIDÉRANT que le chef de division voirie a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu plusieurs offres, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de plusieurs compagnies au montant de 106 405,91 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division voiries concernant l'offre de plusieurs compagnies;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert  
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2023-60 pour la réparation sur diverses rues et chemins suite aux fortes pluies auprès de plusieurs compagnies au montant de 106 405,91 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense à l'excédent de fonctionnements non-affecté - surplus libre, postes budgétaires suivants :

- Poste 02-325-00-515 au montant de 33 641,56 plus les taxes applicables
- Poste 02-325-00-601 au montant de 1 276,04 \$ plus les taxes applicables
- Poste 02-325-00-629 au montant de 71 488,31 \$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**23-09-37126**

11.6 RÉQUISITION NUMÉRO 2023-61 AU MONTANT DE 51 258 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT DE COMPTEURS DOMESTIQUES ET COMMERCIAUX

**RÉSOLUTION 23-09-37126**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit faire l'achat de compteurs domestiques et commerciaux ;

CONSIDÉRANT que le chef de division Hydro-Coaticook a présenté une réquisition pour lesdits achats;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Les Contrôles GF Tec inc. au montant de 51 258 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division Hydro-Coaticook concernant l'offre de la compagnie Les Contrôles GF Tec inc. ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle  
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2023-61 pour l'achat de compteurs domestiques et commerciaux auprès de la compagnie Les Contrôles GT Tec inc. au montant de 51 258 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-08-728.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

**23-09-37127**      11.7 RÉQUISITION NUMÉRO 2023-62 AU MONTANT TOTAL DE 24 910,56 \$ POUR L'ACHAT DE SEL ADOUCISSEUR POUR LE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE À L'USINE MARCEL-BENOIT

**RÉSOLUTION 23-09-37127**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit faire l'achat de sel adoucisseur pour le traitement de l'eau potable à l'usine Marcel-Benoit ;

CONSIDÉRANT que le chef de division infrastructures a présenté une réquisition pour lesdits achats;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Compass minerals au montant total de 24 910,56 \$ ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division infrastructures concernant l'offre de la compagnie Compass minerals;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2023-62 pour l'achat de sel adoucisseur pour le traitement de l'eau potable à l'usine Marcel-Benoit, auprès de la compagnie Compass minerals au montant total de 24 910,56 \$ et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-412-00-635.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**23-09-37128**      11.8 RÉQUISITION NUMÉRO 2023-63 AU MONTANT DE 22 195 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LA RÉPARATION DE LA TURBINE #2 À LA CENTRALE BELDING

**RÉSOLUTION 23-09-37128**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit effectuer la réparation de la turbine #2 à la centrale Belding ;

CONSIDÉRANT que le chef de division Hydro-Coaticook a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Norcan Hydraulic turbine inc. au montant de 22 195 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division Hydro-Coaticook concernant l'offre de la compagnie Norcan Hydraulic turbine inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland  
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2023-63 pour la réparation de la turbine #2 à la centrale Belding, auprès de la compagnie Norcan Hydraulic turbine inc. au montant de 22 195 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-820-00-520.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 23-09-37129**      11.9    PAIEMENT À LA COMPAGNIE EXCAVATIONS G.A.L. INC. DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 2 AU MONTANT DE 1 810,86 \$ TAXES INCLUSES, POUR LE REMPLACEMENT DU PUIS EXISTANT P4-98 PAR LE PUIS P5-18

**RÉSOLUTION 23-09-37129**

CONSIDÉRANT la demande de paiement du décompte progressif numéro 2 par la compagnie Excavations G.A.L. inc. pour le remplacement du puits existant P4-98 par le puits P5-18 exécutés jusqu'au 18 juillet 2023 ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme mandatée pour la surveillance desdits travaux, soit la compagnie EXP. de procéder au paiement du décompte;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert  
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU de procéder au paiement du décompte progressif numéro 2 au montant de 1 810,86 \$ toutes taxes incluses, à la compagnie Excavations G.A.L. inc. pour le remplacement du puits existant P4-98 par le puits P5-18 et d'affecter la dépense à la TECQ 2019-2023, poste budgétaire numéro 02-920-04-724.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 23-09-37130**      11.10    PAIEMENT À LA COMPAGNIE CONSTRUCTION ENCORE DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 2 AU MONTANT DE 109 552,37 \$ TAXES INCLUSES, POUR LA RÉNOVATION DU PAVILLON DES ARTS ET DE LA CULTURE

**RÉSOLUTION 23-09-37130**

CONSIDÉRANT la demande de paiement du décompte progressif numéro 2 par la compagnie Construction Encore pour la rénovation du Pavillon des arts et de la culture exécutés jusqu'au 21 juillet 2023;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme mandatée pour la surveillance desdits travaux, soit la compagnie ADSP, de procéder au paiement du décompte;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland  
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU de procéder au paiement du décompte progressif numéro 2 au montant de 109 552,37 \$ toutes taxes incluses, à la compagnie Construction Encore pour la rénovation du Pavillon des arts et de la culture et d'affecter la dépense au règlement d'emprunt numéro 29-197 (2023), poste budgétaire numéro 22-901-97-725.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

**23-09-37131**      11.11 PAIEMENT À LA COMPAGNIE EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 3 AU MONTANT DE 977 374,12 \$ TAXES INCLUSES, POUR LA RÉFECTION DES RUES DE L'UNION ET NORTON

**RÉSOLUTION 23-09-37131**

CONSIDÉRANT la demande de paiement du décompte progressif numéro 3 par la compagnie Eurovia Québec Construction pour la réfection des rues de l'Union et Norton exécutés jusqu'au 23 août 2023 ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme mandatée pour la surveillance desdits travaux, soit la compagnie EXP., de procéder au paiement du décompte;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert  
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU de procéder au paiement du décompte progressif numéro 3 au montant de 977 374,12 \$ toutes taxes incluses, à la compagnie Eurovia Québec Construction pour la réfection des rues de l'Union et Norton et d'affecter la dépense au règlement d'emprunt numéro 29-198 (2022), poste budgétaire numéro 22-901-98-725.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**12. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**13. COMMUNAUTAIRE**

**23-09-37132**      13.1 RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE ÉQUIJUSTICE ESTRIE, ORGANISME DE JUSTICE ALTERNATIVE, AU PROFIT DE L'UNITÉ DE MÉDIATION CITOYENNE POUR LA GESTION DE MÉDIATION ENTRE CITOYENS

**RÉSOLUTION 23-09-37132**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook souhaite mandater l'organisme Équijustice Estrie, au profit de l'Unité de médiation citoyenne, afin que ses citoyens puissent bénéficier d'un outil de médiation entre citoyens;

CONSIDÉRANT que le Réseau Équijustice a pour mission de développer une justice équitable et accessible à tous en invitant les personnes à s'engager dans la gestion des difficultés qu'elles vivent en collectivité et en les accompagnant dans le respect de leurs droits et de leurs différences;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville  
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU que la Ville de Coaticook verse 3 145 \$ à Équijustice Estrie, organisme de justice alternative, au profit de l'Unité de médiation citoyenne, à titre d'aide financière pour ses opérations de l'année 2024 et d'affecter la dépense au poste budgétaire 02-190-00-991.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**14. ADMINISTRATION ET CONSEIL**

**23-09-37133**

**14.1 NOMINATION MAIRE SUPPLÉANT (DOUBLE MANDAT)**

**RÉSOLUTION 23-09-37133**

CONSIDÉRANT que le conseil doit désigner, un conseiller qui agira à titre de maire suppléant;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland  
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU :

De désigner le conseiller, monsieur Vincent Brochu, maire suppléant pour les quatre prochains mois à compter du 1er octobre 2023;

De désigner le maire suppléant à titre de substitut pour siéger à la MRC de Coaticook en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacances de son poste;

De transmettre une copie de la présente résolution à la MRC pour l'en informer.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**23-09-37134**

**14.2 MANDAT AU CABINET CAIN LAMARRE, À MÊME LA BANQUE D'HEURES ET AU BESOIN, AU SERVICE DE CONSULTATION, POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024**

**RÉSOLUTION 23-09-37134**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook requiert les services de procureurs externes au besoin pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT que l'offre de services comprend notamment:

- Un service de consultation et d'accompagnement par lequel vous pourrez obtenir aide et support de nos professionnels d'expérience dans les affaires quotidiennes et plus exceptionnelles de votre municipalité, service qui vous sera facturé au tarif horaire de l'avocat travaillant au dossier selon le temps consacré.
- Un service de représentation devant les différentes instances décisionnelles pour lesquelles la municipalité peut être appelée à intervenir, notamment les tribunaux civils, les cours municipales et les tribunaux administratifs.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert  
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre, à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 selon les termes de l'offre de services du 18 août 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **15. RÈGLEMENTS**

### **15.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 12-5 RM 399-8 (2023) À LA CIRCULATION, MODIFIANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT ANTÉRIEUR ET DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE**

#### **AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 12-5 RM399-8 (2023)**

Avis de motion est donné par la conseillère Guylaine Blouin, qu'il présentera pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 12-5 RM 399-8 (2023) à la circulation, modifiant et remplaçant le règlement antérieur

Celui-ci a pour objet d'introduire la signalisation d'entrée interdite sur la rue Saint-Jean-Baptiste en direction de la rue Saint-Pierre Sud et de modifier les dispositions pénales.

#### **DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Dépôt et présentation du règlement sont faits par la conseillère Guylaine Blouin

Des copies du projet de règlement sont accessibles pour consultation.

#### **DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE**

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 12-5 RM399-8 (2023) une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont tous présents.

## **16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES**

**23-09-37135**

### **16.1 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL - 1 AN**

#### **RÉSOLUTION 23-09-37135**

CONSIDÉRANT que l'entente de développement culturel signée entre le Ministère de la Culture, des Communications et la Ville de Coaticook est échu depuis le 31 mars 2022;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook et le Ministère de la Culture, des Communications souhaitent renouveler l'entente de développement culturel pour un an soit du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland  
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

#### **RÉSOLU :**

- D'autoriser le renouvellement de l'entente de développement culturel entre la Ville de Coaticook et le Ministère de la Culture, des Communications pour une période de 1 an, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024;
- De déposer au MCC une demande d'aide financière à cet effet ; et

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

**23-09-37136**

**18. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**RÉSOLUTION 23-09-37136**

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland  
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU que la séance soit close à 20 h 16.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Simon Madore, maire**

---

**Geneviève Dupras, greffière**